



CONCOURS DE MODE

VILLA DU TEMPS RETROUVÉ - 2 MAI 2025

**Les inscriptions sont valables jusqu'au 18 avril 2025 à 17h,
dans la limite de 30 participants.**

Nom et Prénom :

Adresse postale :
.....
.....

Téléphone :

Mail :@.....

- Catégorie 1 : Le plus beau costume femme**
- Catégorie 2 : Le plus beau costume homme**
- Catégorie 3 : Le plus authentique**

Un candidat pourra concourir dans la catégorie 1 et 3 ou 2 et 3.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du concours

(Prénom + Nom + signature)

**Bulletin à déposer à l'accueil de la mairie de Cabourg
ou à envoyer par mail à l'adresse suivante : evenementiel@cabourg.fr**

Souhaitez-vous recevoir :

Nos alertes SMS (informations exceptionnelles, alertes météo etc.).

- Oui Non

Notre Newsletter mensuelle « Cabourg et vous »

- Oui Non

REGLEMENT DU CONCOURS DE MODE BELLE EPOQUE

ARTICLE 1 – Organisation

L'organisation du concours de mode dans le cadre de l'évènement « Cabourg à la Belle Époque » est assurée par la ville de Cabourg.

Date : Vendredi 2 mai 2025

Lieu : Jardin de la Villa du Temps retrouvé

L'accès est sur inscription à l'office de tourisme et gratuit.

ARTICLE 2 – Objectifs

L'objectif est de mettre en valeur les plus beaux costumes Belle Époque, qu'il s'agisse de vêtements d'époque ou de réalisations contemporaines inspirées de cette période.

ARTICLE 3 – Conditions de participation

3.1 – Dossier d'inscription

Les inscriptions se font auprès de l'Office de Tourisme de Cabourg au plus tard le 18 avril 2025 à 17 heures. Passé ce délai, aucune candidature ne sera acceptée.

Le dossier d'inscription doit contenir :

- La fiche d'inscription dûment complétée
- Une photo du costume accompagnée d'un descriptif précisant s'il s'agit d'une tenue d'époque ou d'une réalisation contemporaine
- Une autorisation parentale signée pour les mineurs
- Une autorisation de photographie ou de film pour les mineurs.

3.2 – Âge minimum des participants

Le concours est ouvert aux personnes âgées de 14 ans révolus à 99 ans.

3.3 – Nombre de candidats

Le concours est limité à 30 participants : 15 femmes et 15 hommes.

Les inscriptions seront validées selon le principe du « premier inscrit, premier servi ».

ARTICLE 4 – Format

4.1 – Le concours

Les participants défilent en tenue Belle Époque lors d'un défilé de mode organisé à la Villa du Temps retrouvé.

Les participants devront se présenter 30 minutes avant le début du défilé.

4.2 – Les catégories

Trois catégories seront représentées :

- Catégorie 1 : Le plus beau costume femme
- Catégorie 2 : Le plus beau costume homme
- Catégorie 3 : Le costume le plus authentique

Un candidat pourra concourir dans la catégorie 1 et 3 ou 2 et 3.

ARTICLE 5 – Jury, critères de sélection et prix

5.1 – Le jury

Le jury sera composé de quatre membres :

- L'adjointe à la culture et au patrimoine de la ville de Cabourg
- Un conseiller municipal membre de la commission culture
- Un partenaire de l'évènement
- Une costumière

5.2 – Les critères de sélection

Les critères de sélection, définis par le jury et communiqués aux participants avant le concours, sont les suivants :

- Qualité de la confection
- Respect du style Belle Époque
- Harmonie des accessoires et de la coiffure
- Prestance et élégance lors du défilé

5.3 – Les prix

Un gagnant sera désigné dans chaque catégorie et recevra un prix.

Le public présent pourra voter pour son costume préféré, et un prix du public sera décerné en fin de défilé.

À l'issue du défilé, les prix du jury et du public seront annoncés et remis sur place à la Villa du Temps retrouvé.

ARTICLE 6 – Engagement des candidats

Les participants s'engagent à respecter les codes vestimentaires de la Belle Époque et à compléter leur tenue par des accessoires, coiffures ou moustaches conformes à l'époque.

ARTICLE 7 – Dispositions légales

7.1 – Droit à l'image

En participant au concours, les candidats acceptent que la ville de Cabourg, son office de tourisme et ses partenaires puissent utiliser les photographies et vidéos prises lors de l'évènement à des fins promotionnelles.

7.2 – Loi Informatique et Libertés

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée le 8 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour exercer ce droit ou pour toute autre question, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données de Cabourg à l'adresse suivante : rgpd@cdg14.fr

7.3 – Acceptation du règlement

L'inscription au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.